

Conditions générales (CG) des offres de formation et de formation continue (ci-après appelées « cours ») de Swiss Olympic

Etat février / 2021

1. Domaine d'application des CG

Les présentes conditions générales s'appliquent exclusivement aux cours proposés et donnés par Swiss Olympic. Elles ne s'appliquent pas aux cours organisés par des tiers, c'est-à-dire des cours que Swiss Olympic ne fait que proposer dans son offre de cours.

2. Inscription

L'inscription à un cours s'effectue en ligne par le biais du lien figurant dans le descriptif de cours, et cela jusqu'à la date de clôture des inscriptions définie. Toute inscription a un caractère ferme et définitif. En l'absence de conditions d'admission particulières, les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée. Une confirmation est envoyée après réception de l'inscription au cours.

3. Nombre de participants et déroulement

Le nombre minimum de participants est indiqué sur chaque annonce de cours. Les cours pour lesquels le nombre d'inscriptions est insuffisant peuvent être annulés. Toute annulation est communiquée au plus tard 15 jours avant le début du cours.

4. Modification du programme et des prix

Swiss Olympic se réserve le droit de modifier le programme, les prix et les conditions générales. En cas de modification du programme et/ou des prix, les personnes déjà inscrites en sont informées en conséquence.

5. Protection des données

En s'inscrivant, les participants acceptent de transmettre leurs données (données personnelles, cours réservés, conduite en matière de paiement, comportement, etc.) à Swiss Olympic en vue du travail administratif lié aux cours et pour obtenir des informations sur les nouvelles offres. Swiss Olympic s'engage à respecter la législation sur la protection des données et notamment à ne pas transmettre les données des participants à un tiers sans leur consentement, sauf si cela est nécessaire pour l'organisation du cours.

En outre, les dispositions relatives à la protection des données publiées sur le site Internet de Swiss Olympic s'appliquent, pour autant qu'elles soient applicables ici (<https://www.swissolympic.ch/fr/misc/disclaimer.html>), en particulier en ce qui concerne l'utilisation de cookies nécessaires au bon fonctionnement du site Internet.

6. Attestation de cours

Aucune attestation de cours ne sera délivrée aux participants.

7. Frais d'inscription

Swiss Olympic propose des offres payantes et des offres gratuites. Les conditions diffèrent selon l'offre :

	Offres payantes	Offres gratuites
Frais d'inscription	Les frais d'inscription doivent être réglés dans les 30 jours qui suivent l'établissement de la facture. En cas de rappel, une participation aux frais de CHF 25.- est facturée. Swiss Olympic se réserve le droit d'exclure tout participant qui n'a pas payé les frais d'inscription dans les délais.	Pas de frais d'inscription.
Parties de cours manquées	Il est impossible de rattraper les parties de cours manquées. En principe, aucun remboursement n'est effectué pour les parties de cours manquées.	Il est impossible de rattraper les parties de cours manquées.
Désistements / Retraits Remboursement	Avant la fin du délai d'inscription, les participants peuvent se désister gratuitement auprès de Swiss Olympic (e-mail à l'adresse education@swissolympic.ch). Pour tout désistement communiqué après ce délai, des frais de dossier à hauteur de 10 % des frais d'inscription (CHF 50.- minimum et CHF 200.- maximum) sont facturés. En cas de désistement pour cause de maladie, d'accident ou de changement professionnel, un remboursement partiel peut être effectué sur demande écrite. Si un participant se désiste pour des raisons de santé, il doit impérativement fournir un certificat médical. S'il trouve une personne qui le remplace, le participant est exonéré des frais de dossier.	Avant la fin du délai d'inscription, les participants peuvent se désister gratuitement auprès de Swiss Olympic (e-mail à l'adresse education@swissolympic.ch). Pour tout désistement ultérieur, des frais de traitement à hauteur de CHF 100.- sont facturés. En cas de désistement pour cause de maladie, d'accident ou de changement professionnel, les participants peuvent être exonérés des frais de traitement sur demande écrite. Si un participant se désiste pour des raisons de santé, il doit impérativement fournir un certificat médical. S'il trouve une personne qui le remplace, il est exonéré des frais de dossier.
Absences non justifiées	Les absences non justifiées sont contraires au principe du fair-play car elles empêchent d'autres personnes motivées de participer. D'autant plus lorsque les places prétendument occupées ont rendu impossible la participation de personnes intéressées par le cours et qui étaient motivées. Les frais d'inscription ne sont pas remboursés ou restent dus lorsqu'un participant est absent sans motif valable.	Les absences non justifiées sont contraires au principe du fair-play car elles empêchent d'autres personnes motivées de participer. D'autant plus lorsque les places prétendument occupées ont rendu impossible la participation de personnes intéressées par le cours et qui étaient motivées. En cas d'absence non justifiée, Swiss Olympic facture des frais de traitement à hauteur de CHF 150.-. Swiss Olympic se réserve le droit d'interdire aux personnes absentes de participer à de futures offres de formation et de formation continue.
Annulation d'un cours	Si un cours n'a pas lieu ou ne peut pas être organisé, les frais d'inscription sont entièrement remboursés. Les participants ne peuvent faire valoir aucune autre prétention.	Les participants ne peuvent faire valoir aucune prétention.

8. Prise de photos et enregistrements vidéo et audio

Il est interdit de prendre des photos et de réaliser des enregistrements vidéo et audio lors d'un cours sans l'accord explicite de Swiss Olympic et des participants, sauf si ces pratiques font partie intégrante du cours.

9. Assurance

Swiss Olympic décline toute responsabilité en cas de dommages survenus lors de l'ensemble de ses cours. Il est donc de la responsabilité de chaque participant de conclure une assurance avec une couverture suffisante. Swiss Olympic décline toute responsabilité en cas de vol et de perte d'objets.

10. For juridique

Toutes les relations juridiques avec Swiss Olympic sont régies par le droit suisse. Le for juridique est Berne.